

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>
<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de la Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9</p>	<p>Saint-Denis le 08 mars 2021</p>

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction régionale des Finances publiques de la Réunion**

Fermeture exceptionnelle au public du Centre des Finances publiques de Saint-Leu

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de la Réunion ;

Vu le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90 du 21 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des Finances publiques de la Réunion.

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le centre des Finances publiques de Saint-Leu sera fermé à titre exceptionnel les :

- mercredi 10 mars 2021 ;
- mercredi 17 mars 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Saint Denis, le 08 mars 2021

Par délégation du Préfet,
Le directeur régional des Finances publiques de la Réunion



Joaquin CESTER